

L'ADAL certifie que la société

ALURAL
Dellestraat 16
3560 Lummen – BELGIQUE

Certificat n° QM-063

Pour la ligne de production (VLL1) de son installation située à la même adresse,

Respecte les exigences du Référentiel de certification **QUALIMARINE®** dont le programme de certification se trouve sur le site Internet de l'ADAL et est autorisée à utiliser la marque et le logo **QUALIMARINE®** pour les pièces en aluminium thermolaquées répondant à la certification **QUALIMARINE®**.

La certification **QUALIMARINE®** est recommandée par les normes NF P 24-351, NF DTU 33.1 et NF DTU 36.1. La certification **QUALIMARINE®** répond également aux prescriptions de la norme NF EN 12206-1.



Date de prise d'effet : 22/02/2024

Date de fin de validité du certificat : 31/12/2024

Paris, le 22 février 2024

Mélanie Grammaticopoulos
Déléguée Générale de l'ADAL

Ce certificat est nominatif et ne peut être transféré à un tiers. Seule l'ADAL, organisme certificateur accrédité par le COFRAC, est habilitée à distribuer la marque QUALIMARINE®.